Madame, Monsieur,

Votre enfant va partir cette année en Allemagne dans le cadre d'un échange individuel. Je me permets de vous rappeler quels documents il devra emporter avec lui :

- autorisation de sortie du territoire et documents annexes ( à télécharger et à remplir sur le site <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/autorisation-sortie-territoire-ast-1>)

- attestation d'assurance **valable à l'étranger dans le cadre d'un échange scolaire** et couvrant votre enfant pour les accidents et la responsabilité civile.

- attestation d'assurance maladie : il suffit que vous demandiez la Carte Européenne d'Assurance Maladie **au nom de votre enfant**auprès de votre centre de sécurité sociale. Attention aux délais!

Vous enverrez s'il vous plaît une copie de ces différents documents par mail au secrétariat des élèves car ils sont indispensables pour l'acceptation de son dossier par le lycée d'accueil en Allemagne. Votre enfant en aura un double sur lui dans le cas où il devrait présenter ces documents en Allemagne.

Il faudra qu'il ait **toujours** sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur lui, (**de même qu'une pièce d'identité** ) car c'est elle qui lui permet de consulter un médecin ou bien d'être admis à l'hôpital sans avoir à faire l'avance des frais médicaux.

Si vous craignez des pertes potentielles, faites-en des photocopies que votre enfant remettra à sa famille d'accueil.

La Charte de Bonne Conduite fait maintenant partie du dossier, elle vous a été adressée par le secrétariat des élèves.

Votre enfant devra également emporter le livret d'accueil en Allemagne ( un exemplaire par semaine) : voir site du lycée pour son téléchargement et les explications.

Je profite de ce courrier pour actualiser les informations sur la cantine, car C'Midy a changé de responsable pour le LFA:

Il faut maintenant vous adresser à M. Arnaud David : arnaud.david@cmidy.fr  ou au 06 09 20 08 74  pour annuler les repas non pris de votre enfant pendant son séjour ou bien annoncer la présence de son correspondant au LFA.

Une dernière recommandation : le dossier complet de votre enfant doit parvenir au moins 3 semaines avant son départ ou avant l'accueil de son correspondant au secrétariat des élèves. Il est indispensable de vous assurer que son correspondant peut être accueilli au LFA sur les dates qui vous intéressent.

En vous remerciant de votre attention, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement

Anne Brockmeier